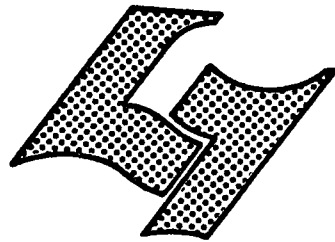


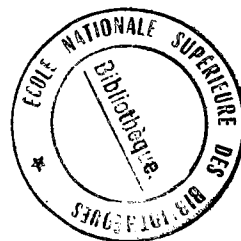
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON-I
43, Boulevard du 11 Novembre 1918
69621 VILLEURBANNE



Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

Informatique documentaire

- * [REDACTED]
- * NOTE DE SYNTHÈSE



LES REACTIONS DES UTILISATEURS ET DE LA PRESSE
VIS A VIS DES BANQUES DE DONNEES "GRAND PUBLIC"

AUTEUR : HENRIOT EMMANUEL

DATE : AVRIL 1981

DESS
1981
9
A

SOMMAIRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	
LES BANQUES DE DONNÉES "GRAND PUBLIC"	4
LES UTILISATEURS	7
LA PRESSE	13
CONCLUSION	30
INDEX DES SOURCES UTILISÉES	33

LES BANQUES DE DONNÉES "GRAND PUBLIC"...

Les banques de données dites "grand public", fréquemment englobées sous le terme télématique, sont actuellement en train de se développer rapidement. Après les études théoriques on en est à la phase d'expérimentation et, inévitablement, celles-ci suscitent de nombreuses réactions. Avant d'essayer d'en dégager les grandes lignes, il semble opportun de rappeler, sans entrer dans les détails techniques, de quoi il s'agit exactement, en quoi consistent ces deux principaux sujets de discussion que sont l'annuaire électronique d'une part et le vidéotex d'autre part.

L'annuaire électronique est la transposition de l'annuaire papier sur un terminal d'ordinateur. Ce terminal, de petit format (environ vingt centimètres sur les trois dimensions) est composé d'un écran de visualisation de 24 lignes de 40 caractères, d'un clavier de commandes alphanumérique, le tout couplé à un poste téléphonique. Il est destiné à fournir aux usagers du téléphone un moyen d'accès aux renseignements. La généralisation de ce service devrait se dérouler sur une douzaine d'années. Les 37 millions de lignes principales devraient ainsi avoir chacune leur annuaire électronique vers 1992. Le terminal sera fourni gratuitement aux usagers par l'administration.

Une première expérience a été faite auprès de cinquante cinq utilisateurs de St Malo et une expérience à l'échelle du département de l'Ille et Vilaine est prévue pour 1982.

Le vidéotex (parfois également appelé vidéotex, ou télétexte) transforme un poste de télévision en terminal d'ordinateur. Il existe en deux versions, selon le moyen de transmission de l'information choisi.

Le premier type utilise la voie hertzienne, par ~~antenne~~ antenne de télévision interposée. C'est le vidéotex diffusé, qui donne accès à des "pages" d'informations qui s'affichent à l'écran l'une après l'autre, ou, si l'on dispose de l'équipement nécessaire, qui se feuilletent comme un livre, à partir de la table des matières, également disponible sur l'écran. La capacité d'accès aux informations est, à un moment donné, illimitée.

Cette version du vidéotex est actuellement diffusée par TDF (Télédiffusion de France) et captée sur Antenne 2 : c'est le magazine Antiope.

Le deuxième type utilise la voie téléphonique. C'est le vidéotex interactif, baptisé Télétel. Il permet de dialoguer avec l'ordinateur, d'obtenir une réponse et éventuellement de réaliser des transactions. Les informations accessibles sont, en nombre, illimitées, mais la capacité d'interrogation d'une information donnée par plusieurs utilisateurs simultanément est limitée par la capacité des lignes téléphonique.

Cette version est développée par la DGT (Direction Générale des Télécommunications).

Les deux types de vidéotex font appel au système ANTIOPE (Acquisition Numérique et Télévisualisation d'Images Organisées en Pages d'écriture) mis au point par le CCETT (Centre Commun d'Etudes de Télévision et de Télécommunications) et nécessite l'adjonction, au poste de télévision, d'un démodulateur qui permet de reconstituer l'information émise, débarrassée des octets de service.

Nous essaierons donc au cours de ces quelques lignes de dégager les traits essentiels des réactions des utilisateurs d'une part, de la presse d'autre part, face à ces nouvelles techniques, de voir quelles interrogations elles suscitent.

... LES UTILISATEURS...

Précisons dès maintenant que l'annuaire électronique n'en n'est qu'à ses premiers pas et que rares sont ceux qui en ont eu l'utilisation. La seule expérience qui se soit en effet déroulée jusqu'à présent a été réalisée à St Malo, auprès d'un nombre réduit d'utilisateurs. L'annuaire a été distribué à trente cinq particuliers et vingt professionnels pendant un mois et demi. En tirer des conclusions définitives quant aux réactions des utilisateurs à cette nouvelle technique de diffusion du renseignement téléphonique serait un peu hâtif. Toutefois elles méritent d'être notées.

"Des impressions mitigées et beaucoup de questions" titre Ouest France. Ces "impressions recueillies sur le terrain" ne reflètent pas un enthousiasme débordant. "La formule d'approche n'est pas des plus simples et des plus rapides. (...) Dans le meilleur des cas il faut compter une minute trente d'investigations alors que 15 secondes me suffisent avec l'annuaire en papier" conclut une jeune femme. (...) Le responsable d'un café note : "Dans mon domaine cela n'est pas très pratique" (1) Par ailleurs "les usagers trouvent également que le temps d'accès au système est trop long" note Le Figaro (2).

(1) Ouest France 19 09 1980

(2) Le Figaro 03 04 81

e son côté l'administration avait noté les réactions des utilisateurs et avait commandé une enquête à une filiale de l'agence Havas. Les résultats se firent attendre longremps, jusqu'à ce que Ouest France les publie en janvier de l'année 1981. La principale constatation : l'annuaire électronique est d'un emploi plus complexe que l'annuaire papier. "La durée de recherche moyenne est triple : une minute et demie en moyenne pour l'annuaire électronique (...) et 25 secondes pour l'annuaire papier." (1)

"Selon l'enquête 85 % des personnes soumises à l'expérience notent que savoir manipuler l'annuaire électronique n'est pas savoir l'utiliser. Après un mois et demi de pratique 4 utilisateurs sur 10 étaient incapables de trouver, à la demande des enquêteurs, le numéro d'un correspondant dont ils connaissaient le nom et l'adresse" résume l'AFP (2). En effet les procédures ont été mal assimilées par les utilisateurs, précise Ouest France. "Les touches spéciales [interrogation et correction] ont été très mal assimilées; Un usager sur deux n'a jamais compris l'ensemble de la procédure de correction. (...) Malgré cela, en fin d'expérience, plus d'un usager testé sur deux n'avait pas recours au "guide d'utilisation, parce qu'il ne le comprenait pas bien." (1)

Plus long et moins pratique que l'annuaire papier, donc. Mais d'autres difficultés ont aussi été notées dont l'impossibilité de feuilleter l'annuaire de passer instantanément de la recherche alphabétique à la recherche professionnelle. Les usagers malouins s'inquiètent également du coût d'un annuaire de ce type et des réactions d'utilisateurs habituellement moins prompts aux changements : "Devrons nous payer chaque renseignement, et combien ? Comment réagiront, par ailleurs, les personnes âgées ?" (3) mais n'en souhaitent pas moins la diffusion d'autres services que le simple annuaire. C'est ainsi qu'un industriel y voit un avantage lointain : "Si les professionnels s'organisent bien, et grâce à l'informatique, ils pourront m'informer sur le produit disponible en une seule fois et m'éviter quarante coups de téléphone à travers la France" (3).

(1) Ouest France 17 01 1981

(2) AFP 17 01 1981

(3) Ouest France 19 09 1980

D'autre part si le champ de l'expérience de St Malo est trop réduit pour qu'il soit possible d'en tirer des conclusions significatives, plusieurs sondages peuvent nous permettre de connaître l'opinion des français face sur cette nouvelle technique.

Les résultats de trois enquêtes ont en effet été publiés par la presse à ce jour.

L'une lancée par une association d'utilisateurs du téléphone, l'AFUTT (Association Française des Utilisateurs du Téléphone et des Télécommunications), auprès de six milles de ses membres abonnés au téléphone, pour laquelle 1967 réponses ont été obtenues. Cette association ne prétend nullement disposer là d'un échantillon scientifiquement représentatif de la population française "mais sait par expérience que ses sondages sont significatifs"(1).

Parmi les résultats, on relève que 48 % des abonnés sont plutôt favorables à l'annuaire électronique (16 % ont répondu qu'ils le préféreraient à l'annuaire papier et 16 % au service des renseignements), que 40 % n'en veulent pas et que 36 % pensent qu'il n'est qu'un complément à l'annuaire papier. Et si ces abonnés acceptent le financement de l'annuaire papier par la publicité, ils n'en veulent par contre pas sur l'écran : 58 % y sont résolument opposés contre 7 % favorables, 16 % sans enthousiasme et 12 % plutôt contre.

Il faut, rappelle M. Berry, Délégué Général de l'AFUTT être "conscients du caractère relatif de ces réponses, dès lors que les Français n'ont pas encore une connaissance réelle de ce nouvel outil"(2).

La deuxième enquête a été effectuée du 6 au 9 octobre 1980 auprès de 1000 abonnés par l'Institut Français de Démoscopie, pour le compte du Secrétariat d'Etat aux PTT. Les résultats sont sensiblement différents de ceux de l'AFUTT : 75 % des personnes interrogées jugent l'annuaire électronique assez ou très intéressant (40 % très intéressant), dont 81 % représentant des professions libérales et 85 % des entreprises. Les avantages notés sont la constante mise à jour (64 %), la possibilité de recherche à partir du nom, de la profession ou de l'adresse (63 %), d'un nom, d'un sigle ou d'une raison sociale (59 %) et sa constante disponibilité (45 %). Quant au coût du service

(1) Le Dauphiné Libéré 01 11 1980

(2) Le Républicain Lorrain 30 12 1980

86 % sont favorables à sa gratuité, 45 % à sa gratuité dans le département et payant (50 centimes) au dehors, et 25 % à un coût de 50 centimes pour tout renseignement. Mais la remarque de M. Berry peut tout aussi bien s'appliquer aux résultats de cette enquête. (1)

Le troisième sondage a été réalisé par l'IFOP pour le compte de l'IREST (Institut de Recherches Economiques et Sociales Sur les Télécommunications) du 20 au 27 janvier 1981 sur 957 personnes.

52 % de ces personnes n'ont pas entendu parler de l'annuaire électronique, les trois quarts sont peu ou pas du tout intéressées et 20 % seulement sont assez intéressées ou très intéressées. Mais un fois de plus, Le Monde, qui publie ces résultats, note que "ce sondage vaut ce que valent... les sondages et aucune conclusion définitive ne saurait donc en être tirée." (2)

Le coût du service nouveau offert aux usagers est aussi l'une des préoccupations de l'AFUTT qui rappelle que l'utilisateur devra acquitter une taxe téléphonique chaque fois qu'il utilisera l'annuaire électronique. D'une manière plus générale, Jean-François Berry rappelle son inquiétude quant au "coût annonce pour l'annuaire électronique. Il craint que l'usage de ce nouvel équipement ne soit plus onéreux à l'abonné (...) peu informé de l'évolution de l'annuaire et qui n'en demande pas l'électronisation. Pourquoi alors la lui faire payer ? " (3) Son association se demande "si les utilisateurs peuvent garder un minimum de libre choix quant aux services et produits qui leur sont proposés", façon de rappeler que les usagers voudraient aussi avoir droit à la parole. "Proposer un nouveau service, oui ; l'imposer, non !" (4) conclut M. Berry

(1) Les chiffres de ces deux enquêtes ont été extraits de :
INF-Télécom et Télématique 22 10 1980
Le Dauphiné Libéré 01 11 1980
Le Républicain Lorrain 30 12 1980
Le Monde 23 10 1980

(2) Le Monde 05 04 1981

(3) Bulletin de l'IREST décembre 1980 janvier 1981

(4) Ouest France 18 02 1981

Enfin Pierre Dufour pose dans Le Dauphiné Libéré une autre question : "Les gens ne savent souvent pas lire un annuaire. L'ordinateur les en dispensera. Sauront-ils, si simple soit-il, se servir du terminal ? "(1) Si l'on en croit l'expérience de St Malo, la question n'est pas sans fondement.

Le développement prochain de l'expérimentation de l'annuaire électronique en Ille et Vilaine apportera peut-être l'apaisement aux craintes de J.F. Berry et la réponse aux interrogations de P. Dufour.

(1) Le Dauphiné Libéré 01 11 1980

... ET LA PRESSE.

La presse qui se fait l'écho des questions et des inquiétudes des utilisateurs ne le fait pas de façon tout à fait innocente et désintéressée. Cette insistance à rapporter les interrogations sur le coût du développement de l'annuaire électronique est entre autres choses une manière de rappeler son inquiétude, ses appréhensions, voire son hostilité au développement de ces nouvelles techniques de diffusion de l'information et plus particulièrement du vidéotex.

Les arguments officiels sur l'intérêt et l'opportunité de ce nouvel instrument (l'avance technologique de la France, le soutien à l'industrie française) sont contestés : "L'avance technologique de la France, en particulier dans le domaine si essentiels du logiciel d'accès aux bases de données téléphoniques, ne nous placerait que dans un peloton de tête où se trouveraient déjà les deux premières puissances industrielles mondiales. (...) Les industriels français ajoutent, mezzovoce, que même en prenant de grands risques, l'annuaire électronique arrivera bien tard pour soutenir l'activité de leurs usines" (1)

De même le coût de l'opération est fréquemment rappelé : "le coût total du projet était estimé à 18 milliards de francs 1979. Une étude plus

(1) Bulletin de l'IREST décembre 1980-janvier 1981

attentive a depuis estimé le montant du projet à environ 25 milliards de francs 1979". (1). Ce projet est comparé, par son ampleur à l'avion Concorde ou au TGV, moins coûteux, ce qui est, pour les auteurs de la comparaison, une manière discrète de mettre en doute l'utilité d'un tel projet.

Il est d'autre part rappelé que le "projet des PTT correspond à un investissement annuel d'environ 2 milliards de francs 1979, dix fois supérieur aux investissements annuels totaux de la presse française". (1) Ouest France n'est pas en reste dans ce concert hostile : "luxe très coûteux (...) payé involontairement par tous sans que sa nécessité ni sa rentabilité n'aient été démontrées" (2) écrit-il à propos de l'annuaire électronique. Autrement dit ce "nouveau gadget n'était peut-être pas indispensable et ne sera pas gratuit" (3) "Comment éviter (...) les interrogations de tous ceux qui continuent à se demander s'il était indispensable pour "nourrir" l'industrie des télécommunications d'imposer aux usagers un instrument nouveau dont la nécessité ne s'imposait pas et qui, quoi qu'on en dise, leur coûtera plus cher ? On n'arrête pas le progrès, est-il toujours indispensable de l'accélérer ?" (4)

Pourquoi ces attaques ? Tout simplement parce que l'introduction de ces nouvelles techniques dans le champ de la diffusion de l'information est ressentie par la presse dans son ensemble comme une menace pour son existence. On ne compte pas en effet la fréquence des "menaces pour la presse", "risque de déstabilisation de la presse" qui parsèment les articles se rapportant à l'annuaire électronique ou au vidéotex. "Par ses possibilités, l'annuaire électronique met en cause bien des médias traditionnels. (...) Il y a risque de déstabilisation de la presse" (1). "Risque de déstabilisation des activités traditionnellement vouées à la communication et à l'information" (5). "Rude période que cette fin de siècle pour la presse écrite (...) La voici menacée

(1) Bulletin de l'IREST décembre 1980-janvier 1981

(2) Ouest France 17 01 1981

(3) Le Monde 02 08 1980

(4) Le Monde 05 04 1981

(5) Le Journal de la Télématic 24 07 1980

dans son essence même par la télématique" (1). "Le télétexte ne remet-il pas directement en cause l'existence même des journaux imprimés (...) Le nouveau danger (...) c'est une menace pure et simple de substitution d'un médium par l'autre" (2). "C'est une technologie [qui] est en train de bouleverser la presse écrite" (3) et celle ci "pourrait non seulement se voir dépouillée de ses principales sources de revenu (...) mais encore se trouver pillée sans vergogne (...) Quand on connaît la fragilité des structures financières de la plupart des entreprises de presse, on mesure la gravité du danger" (4). On pourrait multiplier les citations à l'infini.

Les Echos apportent un début de réponse si l'on se demande en quoi la presse est menacée, quelle presse et par qui.

La concurrence se fait sur le point sensible de toute entreprise : les rentrées financières. Les principales sources de revenus d'une entreprise de presse sont en effet la publicité et les petites annonces, avant celles tirées de la vente. Et c'est précisément là le terrain essentiel de la concurrence. "Ces dernières [les petites annonces] étant, on le sait une source nécessaire de recettes publicitaires pour les journaux, on conçoit l'émotion légitime qui s'empare des patrons de presse" (5). En effet "les annonceurs publicitaires risquent de porter un intérêt considérable à la télématique. De ce fait la presse (...) risquerait de perdre une part supplémentaire de ses ressources" (6) note M. Louis Salle, député du Loiret et rapporteur spécial du budget de l'information à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale. La menace semble grave en effet : "Si la presse perdait du jour au lendemain le produit des petites annonces, un certain nombre de titres risqueraient de disparaître" (7). Ce que l'on retrouve énoncé d'une façon à peine moins

(1) Le Monde 27 09 1980

(2) Le Monde Dimanche 06 01 1980

(3) L'Echo de la Presse et de la Publicité 19 11 1979

(4) Les Echos 13 02 1981

(5) Le Monde 15 01 1981

(6) Le Monde 05 11 1980

alarmiste, ou alarmée, dans les colonnes du Point : "S'ils perdent une partie des petites annonces, c'est la structure financière des entreprises de presse qui doit être revue de fond en comble." (1). Et de fait J.F. Lemoine, Directeur Général de Sud Ouest assure : "Une perte de 10 à 15 % des recettes publicitaires suffirait à mettre en péril la majorité des quotidiens de province" (2) et Edouard Bonnefous, propriétaire de Toutes les Nouvelles de Versailles ajoute : "S'ils nous prennent les petites annonces, c'est la mort de la plupart des journaux" (2). C'est la raison pour laquelle Jean Bletner, Président du Syndicat des Quotidiens Départementaux, déclare : "Nous ne saurions admettre que (...) la télématique opérât un prélèvement sur le marché de la publicité" (3). Aussi lorsque Le Monde annonça, à la suite du député Robert-André Vivien que, malgré les promesses officielles "Télétext aurait déjà mis à l'étude l'introduction de petites annonces sur videotex" (4) réserva-t-il au titre des caractères nettement plus importants que ceux habituellement utilisés pour ce genre d'informations.

Ce n'est pas là le seul champ de bataille où s'affrontent la presse et le vidéotex. En effet un des atouts de la presse est que ses lecteurs y trouvent ce qu'il est convenu d'appeler "l'information service".

Qu'entend-on par ce terme ? Des renseignements administratifs, les nouvelles locales et régionales, l'état-civil, les médecins et pharmacies de garde, les annonces de réunion et de manifestation publiques, le programme des spectacles, le bulletin météo, les cours de la Bourse... qui constituent "un des attraits des journaux, en particulier de la presse de province" (5) et qui "jouent un rôle essentiel dans la vente de nombreux médias écrits". (6) Ce qui fait craindre à Jacques Saint Cricq, président du directoire de La Nouvelle République du Centre Ouest, que "la généralisation de l'information

(1) Le Point 03 12 1979

(2) L'Express 06 12 1980

(3) La Correspondance de la Presse 23 06 1980

(4) Le Monde 14 12 1980

(5) Le Monde 27 09 1980

(6) Libération 15 12 1980

service par la télématique peut [lui] arracher une partie de [ses] lecteurs" (1).

On l'aura remarqué, c'est surtout la presse locale et régionale qui se sent menacée, puisque c'est elle qui draine traditionnellement ce type de marché publicitaire et qui offre principalement ce genre d'informations. C'est pourquoi "les plus inquiets et les plus opposés sont pour l'instant les patrons de la presse quotidienne de province (...) [et] il est particulièrement remarquable que le chef de file des croisés antitélématiques est à la tête d'un quotidien (Ouest France) sur le territoire duquel se développe l'expérience de l'annuaire électronique" (2)

Alors que faire ? Quelle attitude adopter face à cette "invention du diable" (3)

Tout d'abord prendre conscience de ce que "l'irruption de la télématique est un nouveau défi à relever" (1) et ensuite qu'il faut "cerner les atouts de la presse face à une concurrence inévitable" (4)

Bien entendu les réactions hostiles n'ont pas manqué. Ainsi "Toutes les Nouvelles de Versailles, première à lancer l'offensive" (5) Collaboration ou résistance ? C'est en ces termes que la question se pose aux patrons de presse. Petit à petit, ils disent "oui, mais" à la télématique. La collaboration gagne des voix, et des titres. Si certains pensent au début que "jouer la carte de la télématique entraînera de nouveaux investissements alors même que la rentabilité (...) reste incertaine" (6), d'autres pensent au contraire que "tout réside dans la faculté des professionnels d'accepter (...) d'imaginer (...) et de réaliser enfin les mutations vitales(...). Ceux qui ne sauront pas, ceux qui ne pourront pas, ceux qui ne voudront pas le faire, ceux là connaîtront peut-être des temps difficiles" (7). L'argument porte : "La presse doit poser la question préalable et faire preuve d'imagination" (8).

(1) L'Express 06 12 1980

(2) Le Quotidien de Paris 11 12 1980

(3) Le Point 03 12 1979

(4) L'Echo de la Presse et de la Publicité 18 02 1980

(5) Le Matin 15 06 1979

(6) Le Journal de la Télématique 28 12 1979

(7) L'Echo de la Presse et de la Publicité 18 06 1979

(8) La Correspondance de la Presse (citant Le Courrier Picard) 29 11 1979

Claude Puhl, président de l'USPQR (Union des Syndicats de la Presse Quotidienne Régionale) et Maurice Bujon, président de FNPF (Fédération Nationale de la Presse Française), voient même la presse "devenir elle-même fournisseur d'information télématique" (1). De fait "aucun patron de presse ne songe à établir une "ligne Maginot" pour bloquer le développement de la télématique" (2) et le Quotidien de Paris écrit : "résister à la révolution télématique, c'est se lancer dans un combat perdu d'avance" (3). "Les patrons de presse peuvent-ils entrer dans l'avenir à reculons" demande Le Monde (4) et J.F. Hutin, Directeur Général de Ouest France, affirme que "la presse n'est nullement opposée au développement de la télématique s'il se fait sans forcing, et dans ce cas elle se prépare à y participer" (5)

En effet plusieurs titres participent à des expériences, ou offrent de le faire : l'hebdomadaire Le Sillon participe à un magazine Antiope (6), les groupes Hersant, Filipacchi, Le Point, l'Agefi proposent leurs services à Télétel (7). Toutes les Nouvelles de Versailles ont finalement changé d'avis et songent à diffuser les informations locales sur Télétel et un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) est créé à l'initiative du CTIR (Comité Technique Intersyndical de la Recherche) "pour une éventuelle participation (...) à l'expérience de Vélizy. (...) Ainsi la presse sera prête quand l'utilisation de la télématique se généralisera" (8). La liste s'allonge encore de plusieurs autres titres, et va certainement continuer à s'allonger au fur et à mesure du développement de vidéotex.

Les atouts de la presse sont plus nombreux qu'elle n'a pu le croire dans un premier temps.

Tout d'abord "l'écriture sur papier ne peut être évacuée par l'écriture

(1) AFP 17 07 1980

(2) L'Express 06 12 1980

(3) Le Quotidien de Paris 11 12 1980

(4) Le Monde 12 02 1981

(5) Le Monde 18 03 1981

(6) L'Echo de la Presse et de la Publicité 08 12 1980

(7) Infotecture 15 12 1979

(8) AFP 29 10 1980

sur écran" (1). La fatigue visuelle, le temps de lecture nécessaires ne favorisent pas l'écran lorsqu'il s'agit de lire un article. Au delà de vingt lignes "la lecture devient fastidieuse" (2) et "la lecture d'un article long, sérieux, documenté sur "le petit écran" plutôt que sur du papier imprimé paraît improbable" (3). Le journal offre aussi l'avantage d'être plus maniable et facile à transporter. Aussi "tant que les citoyens désireront une information originale, indépendante, rapportée avec un minimum de savoir écrire, la presse d'opinion vivra" (4). "La presse est un produit complet, ce que ne sera jamais le télétexte" (5) et "le journal papier n'est pas remplaçable(...). Le commentaire écrit encourage la réflexion personnelle que le rythme de l'information télévisée n'autorise pas" (6). Enfin, l'audiovisuel est fugace alors que le journal se conserve.

Autant de raisons qui laissent penser que la presse et la télématique sont complémentaires et que leur développement sera parallèle, la presse évoluant vers une information de réflexion. "La complémentarité des journaux et banques de données (...) est celle de deux types d'information : l'information opérationnelle, et l'information éducative" (7).

Si une collaboration s'annonce possible, la presse tient toutefois à se garantir contre les risques éventuels.

L'Echo de la Presse... note que "tout rest à faire sur le plan réglementaire et juridique " (8). Les représentants officiels demandent des garanties. "Un contrepois pourrait être institué" (...) sous la forme d'une autorité de l'audiovisuel" écrit La Correspondance de la Presse. (9)

- (1) Le Quotidien de Paris 20 06 1980
- (2) Le Monde Dimanche 15 02 1981
- (3) Le Monde Dimanche 06 01 1981
- (4) Le Quotidien de Paris 11 12 1980
- (5) L'Echo de la Presse et de la Publicité 26 01 1981
- (6) Le Monde Dimanche 20 04 1980
- (7) Ordinateurs 19 11 1979
- (8) L'Echo de la Presse et de la Publicité 18 06 1979
- (9) La Correspondance de la Presse 16 11 1979

Messieurs Phul et Bujon envoient une lettre à M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, dans laquelle ils écrivent, entre autres choses, qu'il "convient de prévoir dès à présent, par la voie contractuelle, les limites raisonnables dans lesquelles cette expérience devrait se dérouler" et proposent "l'élaboration d'un cahier des charges [qui] devrait introduire, outre les clauses techniques et financières, la déontologie à laquelle la presse [est] déjà soumise de par la loi" (1). Afin d'examiner les candidatures pour la participation aux expériences de télématique "il conviendrait de les soumettre à une procédure d'agrément. Une commission de haut niveau pourrait être constituée à cet effet" ajoutent-ils. De leur côté les rédacteurs en chef de province pensent que "l'utilisation de la télématique doit donner lieu à un débat politique" (2). La FNPF rappelle qu'elle "demande que soit votée le plus rapidement possible une loi (...) fixant les limites et les obligations de ceux qui seront amenés à utiliser ces nouveaux moyens de communication" (3). En bref, "le législateur se doit de fixer le cadre juridique" du développement de la télématique (4) et il devient donc nécessaire de rédiger "une loi-cadre" estiment MM J.P. Fourcade, ancien ministre de l'Economie, (5) et J.M. Rausch, sénateur (6).

En réponse à ces demandes réitérées, se crée le groupe de travail Presse-Administration dont la première réunion se tient le 7 juillet 1980 (7). Du côté officiel, MM J.Ph. Lecat, ministre de la culture et de la Communication, et P. Ribes, secrétaire d'Etat aux PTT, "ont convenu qu'ils seraient désormais les interlocuteurs réguliers des patrons de presse pour ce qui concerne le développement de la télématique" (8) et M. Ribes annonce la création d'une "Commission du Suivi des opérations télématiques devant l'Assemblée Nationale le 14 novembre 1980" (9).

- (1) L'Echo de la Presse et de la Publicité 12 05 1980
- (2) AFP 10 05 1980
- (3) La Correspondance de la Presse 24 09 1980
- (4) L'Echo de la Presse et de la Publicité 27 10 1980
- (5) Ouest France 18 10 1980
- (6) Les Echos 04 12 1980
- (7) L'Echo de la Presse et de la Publicité 12 01 1981
- (8) AFP 27 11 1980
- (9) Le Monde 29 11 1980

Néanmoins des expériences se déroulent "en dehors de tout cadre juridique, déontologique ou réglementaire" (1) ce qui ne laisse pas M. Bujon sans réaction : "il est inconcevable que le Parlement n'ait pas été saisi du dossier télématique avant que la DGT entame les expériences. Il aurait fallu établir des balises juridiques et déontologiques avant de se lancer à l'aveuglette" (2). Dans le même esprit Les Echos écrivent, sans litote aucune : "Les autorités de ce pays n'ont pas pris le soin élémentaire de tracer un cadre juridique préalable aux activités télématiques. (...) Que le législateur fasse donc son travail correctement, et la presse fera le sien" (3).

Il s'agit en effet de définir le cadre juridique des entreprises diffusant l'information par l'intermédiaire du vidéotex. "La télématique au sens strict du terme (...) est une publication" (4) affirment MM Puhl et Bujon. "Le rôle de la presse est précisément d'assumer la responsabilité civile et pénale des publications " poursuivent-ils et c'est pourquoi il faut exercer un contrôle sur les prestataires de services appelés à participer aux expériences de télématique. "Qu'advient-il si l'un d'entre eux contrevient aux lois et aux bonnes moeurs ? " (4)

Des problèmes juridiques, qu'il convient de résoudre, se posent également à la presse, "dans la mesure où les entreprises de presse deviendraient des entreprises multimédia" (5).

Une fois de plus, la possibilité d'une nouvelle concurrence affleure, qu'il importe de contrôler sérieusement, en délimitant bien les rôles dévolus à chacun, en leur laissant même le moins de place possible. La presse, en effet, "risque de se trouver en face d'un grand nombre de concurrents. Il peut s'agir d'entreprises commerciales poursuivant des objectifs publicitaires, soit à travers un message spécifique (...) soit, ce qui serait beaucoup plus grave, à travers un message de portée plus générale. (...) La difficulté étant alors de

(1) Le Journal de la Télématique 24 07 1980

(2) L'Express 06 12 1980

(3) Les Echos 13 02 1981

(4) L'Echo de la Presse et de la Publicité 12 05 1980

(5) Le Monde 05 11 1980

faire en sorte que ces institutions ou organismes demeurent dans le domaine qui leur est propre" (1). M. Gallois, Directeur Général du Dauphiné Libéré, apporte de sévères restrictions à l'utilisation de la télématique : "il faut que cela soit l'affaire des journalistes de la presse écrite et non de ceux qui n'ont rien à faire dans la communication " (2)

La presse ne se fait pas faute de rappeler son rôle. "Notre métier est d'informer, tout ce qui concerne l'information nous concerne" (3) assure l'Echo de la Presse.... C'est aussi "la recherche et la collecte de l'information (...) sa mise en forme, (...) son traitement " (4) qui apporte une "valeur ajoutée" à l'information. La presse est là pour "apporter des éléments de réflexion" (5) et elle "doit faire face aux devoirs de sa charge qui sont d'être non seulement un miroir de l'actualité, une incitation à la connaissance, mais aussi, en province surtout, le trait d'union effectif entre les habitants, l'instrument utilitaire d'une communauté vivante" (6). "Investie de la confiance de ses lecteurs" (7) elle assure la communication locale et régionale, exécutant ainsi une "mission de service public de l'information locale" (8) Elle a donc "un rôle privilégié dans le domaine de l'information, qu'elle doit conserver" (9). "Le système d'information existant est tout à la fois nervuration et régulateur de la communication sociale (...) et garantit au citoyen l'authenticité de l'information" (10). Elle est aussi le dernier garant de la sauvegarde du pluralisme de l'information" (11)

Dans ces conditions, on comprend qu'il ne serait pas opportun de favoriser sa destabilisation.

(1) La Correspondance de la Presse 07 11 1980

(2) AFP 05 12 1980

(3) L'Echo de la Presse et de la Publicité 18 06 1979

(4) L'Echo de la Presse et de la Publicité 18 02 1980

(5) Le Journal 17 04 1980

(6) Ouest France 08 04 1980

(7) La Correspondance de la Presse 03 06 1980

(8) L'Express ; 06 12 1980

(9) Le Journal de la Télématique 24 07 1980

(10) Presse Actualité mai 1980

(11) La Correspondance de la Presse 15 09 1980

Or "la télématique est révélée sous des couleurs peu engageantes, en raison de la cupidité de l'omnipotent Etat" (1). Il faudrait donc là aussi "définir le rôle de l'Etat en matière de télématique" (2) devant "le danger de voir s'instaurer un nouveau monopole de fait" (3) à l'instar de la télévision, "plus dangereux car plus sournois pour la liberté d'expression" (4), et qui serait un danger pour cette information libre et pluraliste dont la presse écrite se veut la garante.

C'est donc "un risque pour l'organisation nationale des moyens de communication" (5). "L'Etat (...) peut avoir la tentation de renforcer son poids sur la presse en exploitant un monopole qu'il se garde bien d'aménager" (6). Loin de là il "se crispe sur son monopole, s'y cramponne" (1) et le débat en cours sur les radios libres en est par ailleurs un exemple souvent cité.

Les représentants de la presse, qui considèrent que les développements des nouvelles techniques sont souhaitables, posent alors la question : "Doivent-ils rester dans des mains monopolistiques, étatiques ?" et assurent : "Des règles déontologiques d'essence libérale doivent présider au développement des terminaux et éviter qu'il y ait un abus de position dominante par les PTT" qui trouveraient là "une rente de situation prodigieuse" (7)

(1) L'Echo de la Presse et de la Publicité 06 10 1980

(2) La Correspondance de la Presse 01 08 1980

(3) La Correspondance de la Presse 24 09 1980

(4) L'Echo de la Presse et de la Publicité 18 06 1979

(5) Le Quotidien de Paris 20 06 1980

(6) Les Echos 15 12 1980

(7) Le Point 03 12 1979

Au delà de ces angoisses somme toute assez corporatistes évoquées jusqu'ici, la presse met également l'accent sur d'autres questions soulevées par l'apparition des nouvelles techniques de diffusion de l'information, donnant d'ailleurs un bel exemple d'une presse de réflexion vers laquelle elle pourrait s'orienter, expliquant et légitimant tout à la fois ses craintes.

La menace du monopole ne s'arrête pas, en effet, au seul danger de la concurrence. Il peut "porter un coup fatal à l'information libre, pluraliste et diversifiée" (1). Actuellement "le monopole n'est pas seulement celui du transport, et de la diffusion, mais aussi celui de l'émission. "L'Etat, seul responsable des émissions radiodiffusées et télévisées, ne peut pas être supposé contrevenir aux lois et règlements qu'il édicte" (2). Mais avec un système de diffusion accessible à n'importe qui, "comment prévoir les conséquences pour la santé morale de la société, d'informations erronées, voire même mensongères, pouvant être lancées dans le public, à tout moment, par des individus ou des groupes ne reculant devant aucun moyen pour faire aboutir leurs desseins ?" (3) Le danger devient donc celui de la manipulation de l'information, qui pose à sa suite celui de la "la crédibilité de l'information, comme celui de sa source" (4).

(1) L'Echo de la Presse et de la Publicité 06 10 1980

(2) L'Echo de la Presse et de la Publicité 12 05 1980

(3) Presse Actualité mai 1980

(4) Le Monde 05 05 1970

"Qui donnera l'information" questionne Ouest France (1). La Correspondance de la Presse lui fait écho : "Qui va collecter l'information (...), qui va contrôler la qualité de l'information ? " (2). Le Monde donne des exemples précis pour appuyer ces craintes : "Le citoyen de l'an 2000 qui interrogera sa "banque publique d'information" sur, par exemple, les risques d'accidents dans les centrales nucléaires, aura à sa disposition, il n'est pas permis d'en douter, le point de vue officiel sur la question. Aura-t-il aussi facilement accès à une opinion plus marginale, tel celui [sic] d'un scientifique indépendant de groupes de pression ? (...) Si les journaux doivent un jour payer pour que leur sommaire (...) figurent dans ces banques, à quelle hauteur sera fixée la "barre" ? Si les syndicats et les partis politiques veulent que leur programme et leurs revendications y soient accessibles, devront-ils payer ou justifier d'un "représentativité suffisante" ? " (3)

En somme l'un des problèmes qui se posent d'ores et déjà, est celui de la diversification des sources de l'information.

D'autre part, à l'appui de leur demande de cadre juridique, la FNF et l'USPQR évoquaient le risque de "destabilisation de la société française par un bouleversement de son système informatif" (4). "L'information n'est pas une marchandise" (5), "la communication n'est pas un marché, mais la base de la vie démocratique" (6). En effet "le problème n'est pas l'informatisation, mais le changement de statut de l'information. (...) Il est frappant de voir l'absence de réflexion sur le problème de l'information de la part de la quasi-totalité des interlocuteurs "pense Claude Durieux (7) qui écrit plus tard que "les multiples applications de la télématique posent plus que jamais la question de fond : qu'est ce que l'information ? Une marchandise comme une

(1) Ouest France 04 04 1980

(2) La Correspondance de la Presse 08 07 1980

(3) Le Monde 05 05 1979

(4) AFP 08 05 1980

(5) Ouest France 19 09 1980

(6) AFP 11 12 1980

(7) Le Monde 19 12 1979

autre ? Un simple "produit" soumis aux lois du marché ? Des messages de complaisance entourant des placards publicitaires ? Du papier imprimé, vendu à vil prix ? " (1)

Le rôle et le statut de l'information deviennent donc objet de réflexion, par les menaces que fait peser sur eux l'irruption du vidéotex.

Mais il est un autre débat, plus large et qui concerne moins la presse en tant que telle, en tant qu'entreprise vivant de et pour l'information, que l'ensemble des individus, que la société telle que nous la vivons. Ce débat trouve naturellement sa place dans les colonnes des différentes publications, qui livrent ainsi au public les propres interrogations des rédacteurs. Car si "l'information est la pierre de touche de la démocratie" (2), "il serait redoutable que l'on joue avec le système informatif existant" (3).

C'est qu'il s'agit "aussi d'un problème de liberté d'expression" comme l'affirme M. Thyraud, président de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) (4). Cette liberté qui, avec la communication "est la base de la vie démocratique" (5). "Que l'avenir de la presse écrite soit compromis (...) et c'est le sort même de la démocratie de notre pays qui serait mis en cause" (6). Voilà pourquoi pour la presse "l'essentiel est de permettre une intensification de la vie démocratique" assure M. Hutin (7).

Car bien entendu "ce nouveau mode de communication peut devenir aux mains d'organes d'information centralisés un formidable moyen de monopolisation et d'intoxication" (8). Alors "on tremble en pensant aux conséquences d'un outil aussi formidable aux mains d'un pouvoir totalitaire" (9). Cet outil devient alors "une menace pour la liberté de chaque citoyen" (10) et "c'est

(1) Le Monde 13 02 1981

(2) Ouest France 08 04 1980 citant La République du Centre

(3) Presse Actualité mai 1980

(4) La Nouvelle République 06 12 1980

(5) AFP 11 12 1980

(6) Ouest France 05 08 1980

(7) Ouest France 12 12 1980

(8) Le Monde 10 10 1979

(9) La Croix 10 07 1980

(10) La Correspondance de la Presse 15 09 1980

l'avenir même de notre culture qui est en jeu, dit M. Pesce, député (P.S.) de la Drôme, (...) La télématique sera un puissant instrument de création et de décentralisation ou au contraire, un moyen de renforcer la centralisation et de permettre de réduire ou d'accroître les inégalités culturelles." (1) Et son collègue M. Noir (R.P.R.) ajoute "qu'il y va de la survie d'un certain type de démocratie" (1)

La réflexion naît alors de cette constatation : l'un des enjeux fondamentaux de ce type d'outil de communication est, à travers la liberté de la presse, au delà même de cette liberté "celui de la démocratisation" (2).

Il faudrait donc pour bien faire que cet outil soit au service de tous. Or la nouvelle technologie "risque de déshumaniser la communication et d'en uniformiser les contenus"(3) et d'avoir des "conséquences sur le comportement de tous les citoyens" (4). Ce risque est surtout celui d'un "isolement et de repliement des gens sur eux même" (5). "Culturellement parlant, il s'agit bien d'une révolution qui saisit le citoyen dans son comportement et la société dans son organisation. (...) On peut craindre que la curiosité intellectuelle ne sera pas stimulée par l'atomisation de l'information"(6). Chacun est ainsi conduit vers une certaine "spécialisation, fatalement génératrice d'inégalité" (7) et dont l'une des conséquences est que l'on s'achemine directement vers le "journal à la carte, où chacun pourra trouver tout ce qu'il souhaite connaître. Mais seulement ce qu'il souhaite connaître" (7). Grâce aux techniques nouvelles, "il sera plus facile de répondre à des besoins d'information davantage "repérés". Du même coup ne risque-t-on pas de voir décliner l'information universelle, qui a été un des acquis et des enjeux de

(1) Le Monde 16 11 1980

(2) Le Nouvel Observateur 19 11 1979

(3) Le Quotidien de Paris 30 09 1980

(4) Le Figaro 04 11 1980

(5) Ouest France 12 12 1980

(6) La Correspondance de la Presse 29 11 1979 citant Le Courrier Picard 23 11 1979

(7) La Croix 10 07 1980

la démocratie ? "(1). On se trouve ainsi confronté à la "menace d'un système globalisant et unificateur"(2)', mais aussi terriblement réducteur. Ainsi "la télématique va contribuer à isoler un peu plus l'individu.(...) Elle placera des écrans dans la vie de l'homme qui seront autant de murs l'enfermant dans une prison où il occupera seul sa cellule"(3)

A ce risque d'isolement, de repli, s'ajoute celui d'une "accentuation plus rapide des classifications du savoir [venant] de deux lectures correspondant à deux écritures différentes" (4), celle du message écrit et celle du message diffusé à l'écran. Il s'y ajoute encore un risque de classification entre les utilisateurs, qui pourrait entraîner "une civilisation à deux vitesses avec ceux qui maîtriseront la machine et ceux qui seront dominés par elle" (5). Le danger est grand en effet d'une "coupure du pays entre ceux qui savent ou peuvent se servir des technologies nouvelles et les autres" (6), entre ceux qui "sauront utiliser les nouveaux médias et ceux qui ne s'en serviront pas"(7). Et certes "il importe de ne pas créer des inégalités de fait en défavorisant les usagers qui éprouveraient des difficultés dans l'utilisation d'une technologie nouvelle,(...) ceux précisément à qui l'information fait le plus défaut"(8). Car cela pourrait nous conduire, "sous couvert de démocratie à assister à un renforcement des inégalités socioculturelles"(9). Par cet isolement, ces coupures, la télématique ne menace-t-elle pas de freiner, voire d'empêcher la communication entre les individus ? Ne va-t-elle pas substituer "à la vie et à la chaleur des contacts humains des écrans neutres et froids, à partir du moment où elle imposera des règles.(...) Apportera-t-elle une contribution bénéfique au développement humain ? "(10) "[Notre] bien-être en sera-t-il accru ? " (8)

- (1) Le Monde 19 12 1979
- (2) Le Monde 16 11 1980
- (3) Le Monde 25 09 1979
- (4) Le Quotidien de Paris 20 06 1980
- (5) Les Echos 04 12 1980
- (6) Ouest France 12 12 1980
- (7) Le Monde 12 02 1981
- (8) Le Monde 10 03 1979
- (9) Le Nouvel Observateur 19 11 1979
- (10) Le Monde 02 09 1979

CONCLUSION

Ainsi donc la presse fait surtout état de ses craintes, même si au passage elle reconnaît les faiblesses et les avantages du vidéotex ou de l'annuaire électronique qui lui laissent entrevoir de l'espoir quant à son avenir. Rien d'extraordinaire à cela : elle se sent menacée dans son fonctionnement, dans son utilité, dans son être et "il est des questions qu'on ne pose jamais trop tôt"(1).

La télématique représente surtout pour elle un concurrent, avec lequel il est pourtant possible de collaborer, tout en prenant des précautions.

La presse, vieille (et honorable) institution, est, par expérience, consciente de ce que représente le traitement de l'information, traitement technique et traitement idéologique. Et c'est vraisemblablement là la raison qui la rend sensible au danger que représente la télématique pour la liberté de la presse, la liberté d'expression, la liberté du citoyen et, partant, pour la démocratie .

La télématique pose en effet le problème du statut et de la définition

(1) Le Monde 05 05 1979

de l'information et il est possible qu'elle entraîne des conséquences sociales sociales qu'on ne mesure peut-être pas encore pleinement. "L'enjeu véritable de la télématique porte sur toutes les formes de la communication, qu'elles soient politiques, économiques, sociales ou culturelles" (1). Le risque est grand qu'en "améliorant les communications, la télématique tue la communication. L'homme qui télécommuniquera ne saura bientôt plus communiquer" (2) note Corinne Zylberberg. "Qui l'emportera dans l'avenir : la "vidéo-consommation" ou la "vidéo-communication" ?" (3).

Si les questions prennent déjà racine dans le présent les questions doivent encore se poser au futur. La presse se penche sur son avenir mais aussi sur le nôtre.

Nous concluerons avec Le Monde : "C'est vers la communication "à double sens" concernant des "groupes d'intérêts communs" que les techniques et politiques doivent évoluer pour éviter l'atomisation sociale" (3)

(1) L'Echo de la Presse et de la Publicité 19 11 1979

(2) Le Monde 25 09 1979

(3) Le Monde 22 02 1980

I N D E X

DES SOURCES UTILISÉES

- 10 11 1979 La presse écrite menacée par le raz de marée télématique.
- 08 05 1980 Les organisations professionnelles de la presse et la télématique.
- 10 05 1980 Les rédacteurs en chef de la presse de province : "Télématique et information" doit être un débat politique.
- 17 07 1980 Des représentants de la presse à l'Elysée.
- 23 09 1980 La presse écrite renouvelle ses appréhensions.
- 25 09 1980 M R.A. Vivien s'inquiète des menaces sur la presse écrite.
- 03 10 1980 Télématique : précisions de M Segard sur le rôle de l'administration.
- 29 10 1980 Première expérimentation de télématique par la presse quotidienne.
- 27 11 1980 Télématique/Presse. MM Lecat et Ribes seront les interlocuteurs réguliers des patrons de presse.
- 05 12 1980 Télématique. Position d'attente des dirigeants du "Progrès" et de "Dauphiné Libéré".
- 11 12 1980 Télématique. Les dangers de la précipitation.
- 12 12 1980 Télématique. Pas de petites annonces à Vélizy.
- 17 12 1980 Télématique. Presse. Les projets des NMPP à Vélizy.
- 17 01 1981 Une enquête confidentielle des télécommunications publiée par Ouest France.
- 26 01 1981 La presse quotidienne de province et la télématique.

BULLETIN DE L'IREST

Décembre 1980 - Janvier 1981 L'annuaire téléphonique électronique.

LA CORRESPONDANCE DE LA PRESSE

- 30 05 1979 Le rapport sur les problèmes de télématique présenté par M J.P. Donis à l'Assemblée Générale du SNPHRI.
- 16 11 1979 La télématique et la presse.
- 29 11 1979 Télématique et Presse : Les journaux écrits seront ils, demain, réservés à une élite ?
- 22 04 1980 Le syndicat des journalistes CGC et l'introduction de l'informatique dans les rédactions.
- 29 04 1980 La presse et la télématique : une importante lettre de MM M. Bujon et C. Puhl au secrétaire d'Etat aux P & T.

LA CORRESPONDANCE DE LA PRESSE (suite)

- 13 05 1980 Journalisme et télématique : le groupement des rédacteurs en chef de la presse quotidienne de province considère que "c'est tout le statut de la presse et de l'information qui est à revoir".
- 03 06 1980 L'Assemblée Générale du SNPHRI a adopté trois motions concernant la répartition du papier, la télématique et les annonces légales.
- 23 06 1980 M J.Ph. Lecat, ministre de la Culture et de la Communication, à l'Assemblée Générale des quotidiens départementaux : "Seule la presse écrite est l'expression du pluralisme".
- 08 07 1980 Débat sur les menaces qui pèsent sur la presse.
- 01 08 1980 Télématique et presse écrite : M C. Pillerault (...) demande que soit défini le rôle de l'Etat et que soit établie une "charte déontologique"
- 15 09 1980 Télématique : les représentants de la presse estiment qu'il est essentiel de définir un cadre juridique avant de débattre de la mise en place de toute expérience.
- 24 09 1980 Télématique : La presse française prend solennellement position.
- 26 09 1980 M R.A. Vivien craint que la DGT porte préjudice à la presse écrite en mettant des moyens technologiques à la disposition des annonceurs publicitaires.
- 06 10 1980 M N. Segard (...) : le développement de la télématique ne devrait pas être préjudiciable à la presse, sans laquelle "ces nouveaux moyens ne pourront se développer convenablement".
- 23 10 1980 Expérimentation télématique par le CTIR-GIE : la participation des pouvoirs publics est toujours attendue.
- 07 11 1980 Les problèmes posés à la presse par le développement de la télématique.
- 06 12 1980 Les dirigeants du Dauphiné Libéré et du Progrès ont l'intention d'attendre avant de se prononcer sur l'utilisation de la télématique.
- 15 12 1980 Il n'aura pas de petites annonces dans le système Télétel affirme P. Ribes, secrétaire d'Etat aux PTT.
- 17 12 1980 La télématique et les satellites.
- 14 01 1981 Expérience de Vélizy : M Pierre Ribes, secrétaire d'Etat aux PTT, confirme que l'Etat est disposé à apporter son aide à la presse.
- 19 01 1981 Selon une enquête confidentielle des Télécommunications publiée par Ouest France l'annuaire électronique est d'un emploi plus complexe que l'annuaire papier.

LA CROIX

- 10 07 1980 L'informatique : chances et risques pour la presse. Marcel BIARD
07 12 1980 Le "rôle indispensable" de la presse dans le développement de la
télématique.

LE COURRIER PICARD

- 23 11 1979 Télématique et Presse : les journaux écrits, seront-ils, demain,
réservés à une élite ? B. ROUX

LE DAUPHINE LIBERE

- 01 11 1980 Les abonnés au téléphone intéressés et inquiets face à l'annuaire
électronique. Pierre DUFOUR

LA DEPECHE DU MIDI

- 19 05 1980 La télématique : un mythe et une menace. Felix NAPO

L'ECHO DE LA PRESSE ET DE LA PUBLICITE

- 18 06 1979 La télématique constitue-t-elle un péril pour la presse ?
19 11 1979 Teletexte contre papier. J.P. ROSART
18 02 1980 Les atouts de la presse industrielle et scientifique face aux
nouveaux systèmes de stockage et de transmission de l'information.
Didier BLONAY
12 05 1980 La position officielle des organismes professionnels de la presse
face à la télématique.
15 09 1980 La menace télématique : plus imminente qu'on ne croit.
29 09 1980 Avant les expériences de télématique : la presse demande des
précisions et des garanties.
06 10 1980 La télématique et le monopole des télécommunications. Les journaux
sont-ils menacés par les expériences en cours ? C.M.P
20 10 1980 Dissensions dans la presse autour de la télématique.
27 10 1980 Télématique. Les principes recommandés par la presse.

L'ECHO DE LA PRESSE ET DE LA PUBLICITE (suite)

- 10 11 1980 Création d'un GIE pour expérimenter l'application du système Télétel à la presse.
- 08 12 1980 Un magazine Antiope agricole.
- 08 12 1980 Presse et télématique : rien de neuf après l'entrevue avec MM Ribes et Lecat.
- 15 12 1980 Télématique : la presse régionale très réticente.
- 12 01 1981 La télématique marque-t-elle la fin de l'ère Gutenberg ?
- 26 01 1981 La complémentarité de la presse et de la télématique.
- 02 02 1981 L'annuaire électronique : problématique.

LES ECHOS

- 27 05 1980 Télématique. FAVILLA
- 07 07 1980 Télématique. FAVILLA
- 30 10 1980 La presse quotidienne veut se mettre à l'heure de la télématique.
- 04 12 1980 Télématique. Création d'une commission parlementaire "du suivi". J.J
- 08 12 1980 La télématique risque de prendre de vitesse nos capacités d'adaptation. Philippe LEMAIRE
- 15 12 1980 Télématique : pas de petites annonces à Velizy, mais à quand la "démocratie de l'électronique" ?
- 20 01 1981 Les usagers du téléphone : "Liberté de choix entre l'annuaire papier et électronique".
- 13 02 1981 Presse et télématique. FAVILLA

L'EST REPUBLICAIN

- 27 09 1980 M Vivien s'inquiète des dangers de la télématique.

L'EXPRESS

- 06 12 1980 Presse régionale : le défi télématique. Gilles LONGIN

LE FIGARO

- 02 08 1979 Quatre questions à Maurice Rémy, Directeur Général de TDF et
Président du CCETT.
- 29 09 1979 Une nouvelle menace pour la culture ? Richesse et dangers de la
télématique. Jean CAZENEUVE
- 04 11 1981 Alerte au Parlement. Télématique : le meilleur ou le pire.
Bernard BRIZAY
- 13 12 1980 Télétel : pas de petites annonces.
- 15 12 1980 Vélizy : l'expérience Télétel.
- 03 01 1981 Après-demains. Electronique : l'effet Saint-Mallo.

FORUM INTERNATIONAL

- 20 12 1979 La révolution télématique se fera en dix ans. Béatrice LAMARTHE

FRANCE INTER

- 15 12 1980 7h00 Interview de Pierre Cameau, Président de l'Association de
la Presse Régionale. Thierry BOURGEON

L'HUMANITE

- 23 07 1980 "Antiope" : neuf réseaux fonctionnent. Mais pour A2 et FR3 qui
informe qui ?

INF TELECOM ET TELEMATIQUE

- 22 10 1980 Annuaire électronique : l'information des usagers reste un problème
prioritaire.
Georges Suffert : l'annuaire électronique est probablement la seule
avance potentielle de la France sur le plan international.
- 17 02 1981 Les jeunes élus locaux des Yvelines pour la gratuité de l'annuaire
électronique.

INFOTECHTURE

15 12 1979 Le vidéotex : une chance pour la presse ou un nouveau rival.

LE JOURNAL

17 04 1980 "L'écrit face aux moyens de communication". La télématique et l'imprimé resteront des secteurs complémentaires. Jean GALLOIS

LE JOURNAL DE LA TELEMATIQUE

20 12 1979 La presse face au défi de la télématique.

28 02 1980 La presse spécialisée et la télématique : un risque de destabilisation.

24 07 1980 Les entreprises de presse face à la télématique. L'urgence des règles du jeu.

LA LETTRE A

08 03 1980 Le Point envisage de participer à l'expérience Télétel.

LA LETTRE DE L'EXPANSION

09 02 1981 La presse régionale s'oppose à la généralisation de l'annuaire électronique.

LIBERATION

15 12 1980 Pas P.A. pour "Télétel".

LE MATIN

15 09 1971 A Versailles "l'ordinateur à domicile" pourrait bouleverser la vie locale. Jean Marie CLAVIER

LE MONDE

- 10 03 1979 La révolution du vidéotex. Jean SALMONA
- 05 05 1979 Informatique et information. Xavier WEEGER
- 02 09 1979 Serons nous plus heureux ? Jean Yvon BIRRIEN
- 25 09 1979 La télématique isolera davantage l'individu. Corinne ZYLBERBERG
- 10 10 1979 A Nantes. La télématique et les informations sociales.
Jean Claude MURGALE
- 19 12 1979 L'information demain : de la presse écrite aux nouveaux medias.
Claude DURIEUX
- 22 02 1980 Pour une communication à double sens. Pierre DROUIN
- 02 08 1980 Annuaire gadgets. J.F. SIMON
- 07 09 1980 Deux projets de quotidiens hippiques font appel à la télématique.
Claude DURIEUX
- 20 09 1980 SICOB. De l'annuaire téléphonique au visiophone. Charles BENHAIM
- 27 09 1980 La presse écrite a-t-elle encore un avenir ? C.D.
- 30 09 1980 M R.A. Vivien : la télématique peut porter préjudice à la presse
écrite.
- 23 10 1980 L'électronique au quotidien. Le nouvel annuaire téléphonique : les
usagers perplexes. James SARAZIN
- 01 11 1980 Les quotidiens français se préparent à la télématique.
- 05 11 1980 La télématique, l'action de la DGT et l'aide à la presse.
- 16 11 1980 La discussion budgétaire à l'Assemblée Nationale. PTT : quelles
conséquences de l'utilisation de la télématique ? Laurent ZECCHINI
- 29 11 1980 Le développement de la télématique. MM Lecat et Ribes "interlocuteurs
réguliers" des directeurs de journaux.
- 10 12 1980 A TF 1 La prudence de M Théry
- 14 12 1980 Contrairement aux engagements pris Télétel aurait déjà mis à l'étude
l'introduction des petites annonces sur Vidéotex. C.D.

LE MONDE (suite)

- 12 02 1981 La grande bataille des communications. I La "Galaxie Gutenberg" menacée. Claude DURIEUX
- 13 02 1981 La grande bataille des communications. II Rajeunir une loi centenaire. Claude DURIEUX
- 17 02 1981 Un rapport officiel embarrassant. L'annuaire électronique, une fausse solution d'avenir ? J.M. QUATREPOINT
- 18 03 1981 Les journaux régionaux et la télématique. Lettre de F.R. HUTIN
- 05 04 1981 L'annuaire électronique et les usagers.

LE MONDE DIMANCHE

- 06 01 1980 Le vidéotex fossoyeur de la presse écrite ? Claudé DURIEUX
- 17 02 1980 Jacques Dondoux : le risque de la centralisation. Alain FAUJAS
- 20 04 1980 Votre journal sur écran. Bernard MEAULLE
- 15 02 1981 Un magazine Antiope pour les agriculteurs. Patrick CHASTENET

LA MONTAGNE

- 18 01 1981 Selon une enquête confidentielle : l'annuaire électronique est "d'un emploi plus complexe que celui en papier".

NICE MATIN

- 09 05 1980 La position officielle de la presse face à la télématique.

LE NOUVEL OBSERVATEUR

- 05 02 1979 Qui a peur d'Antiope ? Mathieu LINDON
- 19 11 1979 1980-1000 : vingt ans qui vont tout bouleverser
- 14 01 1980 Les rotatives en sursis. Fabien GRUHIER
- 22 12 1980 Opération conquête de l'Ouest. Gérard BONNOT

LA NOUVELLE REPUBLIQUE

- 31 03 1980 La télématique provoquera-t-elle l'explosion de la communication ?
06 12 1980 L'avenir de la télématique. "Certains journaux risquent de disparaître" déclare M Thyraud (Informatique et Liberté). Propos recueillis par Olivier NOYER

ORDINATEURS

- 19 11 1979 Télétexte contre papier : le match du siècle.

OUEST FRANCE

- 04 04 1980 Télématique et démocratie.
08 04 1980 Télématique et presse écrite.
05 08 1980 Télématique et presse écrite. R.L.
19 09 1980 Le test malouin de l'annuaire électronique. Des impressions mitigées et beaucoup de questions. Claude OLLIVIER
18 10 1980 Annuaire électronique. Une loi cadre est indispensable, estime Jean Pierre Fourcade. Pierre LE MARC
12 12 1980 La querelle de la télématique. Des incertitudes et des risques auxquels la presse invite les parlementaires à réfléchir. Pierre LE MARC
13 12 1980 Pas de petites annonces dans le système expérimenté à Vélizy.
17 01 1981 L'annuaire électronique vu par ses utilisateurs : Quand Dupont reste introuvable. Philippe GALLARD
18 02 1981 Annuaire électronique. L'association des utilisateurs du téléphone s'inquiète.
25 02 1981 Annuaire électronique. Questions autour d'un projet.

LE POINT

- 03 12 1979 Technologie : la petite peur de la grande presse. Geoges SUFFERT

PRESSE ACTUALITE

- Mai 1980 L'avenir de la presse quotidienne régionale. Roger LAVIALLE

LE QUOTIDIEN DE PARIS

- 20 06 1980 Télématique : les grandes peurs. Alain REY
30 09 1980 Gutenberg au temps de la télématique. Emile MALET
11 12 1980 C'est si dangereux que ça la télématique ? Christian GERIN
13 12 1980 Pas de petites annonces pour Télétel

LE REPUBLICAIN LORRAIN

- 23 07 1980 La presse pourra-t-elle préserver son identité face à la
télématique ? Olivier JAY
30 12 1980 L'annuaire électronique n'enchanté pas les français. Roger BRUGE
18 01 1981 Selon une enquête confidentielle : l'annuaire électronique est
d'un emploi plus complexe que celui en papier".

TEMPS REEL

- 08 12 1980 L'annuaire électronique : un mal aimé et un incompris. Maurice RONAI
08 12 1980 Presse Télématique : Les Etats Unis comme la France.

